

REUNION DU 1^{er} septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 1^{er} septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LADAN, Maire.

Présents :

Monsieur Serge LADAN, Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Didier MALHAIRE, Madame Florence SOYER, Monsieur Pascal BARBANCHON, Madame Marie-Thérèse JEANNE, Monsieur Patrice LEVIEUX, Madame Marina BIN, Monsieur Jérôme SOYER, Jean-Christophe TERNOIS, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Michel HUBERT, Madame Jacqueline RENAULT.

Absentes excusées :

Madame Françoise BROUSSEAU
Madame Virginie REGNAULT,

Madame Marina BIN a été élue secrétaire

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 20 juin 2014.

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 20 juin 2014 est signée par les membres présents.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Le jour de la nuit : extinction de l'éclairage public
- Participation mairie au financement du périscolaire année scolaire 2014-2015
- Mise en œuvre d'un dispositif de contrat aidé et signature des contrats et conventions nécessaires

1/ Taxe sur les terrains de loisirs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier la mise en place d'une taxe en direction des usagers et/ou des propriétaires des terrains de loisirs ou d'agrément. Les coûts des services (ordures ménagères, élagage, voirie, entretien chemins ruraux...) générés par l'utilisation de ces terrains, précédemment agricoles, devenus terrains de loisirs, deviennent trop lourds pour être laissés à la seule charge des administrés. Le Conseil Municipal donne son accord de principe. Les modalités de cette taxe seront instruites par la commission travaux.

2/ Etude de l'achat d'un micro tracteur pour le service technique

Trois devis sont étudiés :

Etablissement CHIVOT : tracteur John Deere : 16 550 €
Jamotte motoculture : 16 500 €

Etablissement Montroq : 16 600 €

Il s'agit du prix hors taxes pour du matériel équivalent.

La proposition retenue à la majorité du conseil municipal est la proposition de Jamotte Motoculture.

3/ Changement du véhicule du service technique

Lors du conseil municipal du 02 juin 2014, il avait été évoqué l'achat d'un Renault DACIA. Le précédent fournisseur retenu pour le véhicule DACIA, n'ayant pas répondu à la commande signée de la mairie, il a donc été engagé une nouvelle réflexion. Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur Pascal BARBANCHON indique qu'il serait plus judicieux d'acheter un camion-benne de 3,5 T d'occasion, pour faciliter le transport du matériel et des matériaux utilisés par le service technique. Le conseil municipal valide cette idée et recherchera un véhicule correspondant aux besoins dans la limite de 14 000 € HT.

4/ Vente d'un terrain communal situé route de Condé

Monsieur MEDINA, domicilié 11 route de Condé, renouvelle sa proposition d'achat d'une portion de la parcelle de terrain cadastrée section AB n° 137 déjà formulée fin 2013 à la précédente équipe municipale et restée sans réponse. Une réunion sera organisée en mairie avec les riverains concernés. La servitude de droit de passage sera étudiée et une enquête publique sera mise en place.

5/ Travaux logement de l'ancienne poste

Des travaux vont être mis en œuvre dans l'ancienne poste afin de la réhabiliter en logement communal. C'est une opération blanche pour la commune puisque les travaux seront réalisés en partie par les employés du service technique. Un emprunt d'environ 35 000 € est envisagé. Il serait amorti par le loyer payé par le locataire. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les travaux.

6/ Travaux de l'église

Monsieur le Maire évoque sa rencontre du 22 juillet dernier avec Monsieur BEAUNAY, Architecte des Bâtiments de France en présence de Madame Claudine LELAIDIER et de Pauline JEANNE, architecte : Des travaux d'entretien sont à envisager rapidement :

- **Porte principale à réparer :**

• Devis de Mr Vincent TIRARD : 1 435,17 € HT.

• Devis menuiserie GOUGET : 3 861,53 € HT.

L'assemblée accepte l'offre de Monsieur Vincent TIRARD.

- **Fissures** : mise en place de témoins en verre pour en surveiller l'évolution

- **Lustre à remplacer** : mise en place d'un autre système d'éclairage. Le lustre actuel pourrait être mis en centre de l'église par l'entreprise THORN. Devis en attente.

- **Rambarde** : devis en attente

Selon Monsieur BEUNAY, l'église mériterait d'être classée dans son ensemble. La commune aurait ainsi la possibilité d'obtenir des subventions à hauteur de 30% minimum sur le montant des travaux engagés. Un dossier sera constitué auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Calvados.

7/ Comptes-rendus des commissions

Commission budget : Dépenses d'investissement (voir annexe 1)

Commission affaires culturelles – musée – vie associative :

Monsieur Didier MALHAIRE, rapporteur, rappelle que le forum des associations se déroulera le 6 septembre 2014 en partenariat avec le comité d'animations, nouvellement constitué. A ce jour, une vingtaine d'association ont confirmé leur participation.

Monsieur le Maire précise qu'un stand représentera la mairie à ce forum afin de donner des informations sur la citoyenneté.

Musée : on enregistre 655 visiteurs au 31 août, soit quasiment les mêmes chiffres que l'an passé. En comptant les visites programmées d'ici la fin de l'année, on peut atteindre 800 visiteurs sur la saison.

Le questionnaire relatif au musée a obtenu un franc succès. Nombreux sont les retours en mairie. Une réunion publique sera programmée prochainement.

Commission travaux :

Monsieur Pascal BARBANCHON, rapporteur, évoque le local des Restos du Cœur qui présente des ruissellements importants au niveau de la toiture. Il est nécessaire d'y remédier pour éviter la dégradation des denrées alimentaires entreposées dans le local. L'entreprise LERICHE propose un devis de 1 035 € HT. Les communes bénéficiaires des Restos du Cœur de SAINT-REMY seront sollicitées pour participer aux frais de réparation.

Madame Marie-Thérèse JEANNE demande pourquoi les toilettes de l'église ne sont pas terminées alors que la fin de chantier était prévue fin juin. Monsieur Pascal BARBANCHON indique que le plombier n'avait pas prévu assez de matériel pour finir avant les vacances.

8/ Journée des associations et de la citoyenneté du 6 septembre 2014

(Voir ci-dessus)

9/ Arrêté municipal du parking de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique qu'il prendra un arrêté municipal pour interdire les véhicules de plus de 3,5 T et les campings cars sur le parking de la salle des fêtes. Le boulodrome sera aménagé prochainement.

10/ Le jour de la nuit : extinction de l'éclairage public

Délibération n° 2014/42 : Extinction ponctuelle de l'éclairage public la nuit du samedi 20 septembre 2014 au dimanche 21 septembre 2014 dans le cadre de la manifestation nationale « Le Jour de la Nuit »

Le jour de la nuit est une manifestation nationale de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé ainsi qu'une prise de conscience du problème de pollution lumineuse (voir site internet www.jourdelanuit.fr.) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'éteindre symboliquement l'éclairage public la nuit du samedi 20 septembre 2014 au dimanche 21 septembre 2014 pour fêter la nuit noire.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

11/ Participation mairie au financement du périscolaire année scolaire 2014-2015

Délibération n° 2014/43 : Participation mairie au financement du périscolaire année scolaire 2014-2015

En raison de la mise en place des rythmes scolaires, la participation au financement du périscolaire pour l'année scolaire 2014-2015 doit être revue à la hausse. Jusqu'alors, son montant s'élevait à la somme de 365 € par an par enfant. Monsieur le Maire, à la demande du SIVOS des Rouges Terres, propose une augmentation de 60 € par an par enfant ce qui amène la participation à 425 € par an et par enfant habitant Saint-Rémy et fréquentant l'école élémentaire. L'effectif pris en compte sera le nombre d'élèves au 01 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant de la participation par an et par enfant habitant Saint-Rémy et fréquentant l'école élémentaire à 425 € par an, proposé par le SIVOS des Rouges Terres.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

12/ Mise en œuvre d'un dispositif de contrat aidé et signature des contrats et conventions nécessaires

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 8 septembre 2014.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer un poste dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ». Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 8 septembre 2014, dans la limite de 24 mois après renouvellement de la convention,

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement, et signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment la convention et le contrat de travail.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

13/ QUESTIONS DIVERSES

A/ Entreprise DUBOURG

Monsieur le Maire a contacté le mandataire judiciaire de l'entreprise DUBOURG afin d'obtenir une étude sur la pollution éventuelle des sols.

B/ Four à griller

Aucune réponse de la préfecture suite à notre courrier du 22 mai dernier relatif à la menace d'effondrement de l'ancien four à griller. Monsieur le Préfet sera relancé à ce sujet.

C/ Repas des Aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas des Aînés de la commune aura lieu le 9 novembre 2014. A cet effet, la commission vie associative et la commission organisation événementiel se réuniront le jeudi 18 septembre à 19h00 en mairie. Les retours du questionnaire relatif au musée seront étudiés ce même jour.

D/ Commission Plan Local d'Urbanisme et commission Travaux

Ces deux commissions se réuniront le mercredi 01 octobre prochain à 18h30 en mairie.

E/ Chambre des métiers et de l'artisanat (CMAR)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par la chambre des métiers et de l'artisanat de Basse-Normandie portant sur l'accompagnement possible de la CMAR pour maintenir et développer l'activité économique dans la commune. Un rendez vous sera pris avec la CMAR prochainement pour évoquer ces possibilités.

F/ Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC)

Monsieur Ambroise DUPONT, Sénateur du Calvados, Président de l'UAMC, viens de proposer à Monsieur le Directeur de la Direction départementale des Territoires de l'Orne de désigner Monsieur le Maire pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin « Orne Moyenne ».

G/ Urbanisme

a/ Evolution des modalités d'instruction des actes d'urbanisme et préparation du transfert de l'instruction : à compter du 1^{er} septembre 2014, les certificats d'urbanisme informatifs (CUa) ne sont plus instruits par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Ils sont instruits par les mairies.

b/ Conformément à la loi ALUR n° 2014-366 du 24/03/2014, en zone A et N des Plan Locaux d'Urbanisme, toute extension limitée ou non et toute nouvelle construction sont interdites.

H/ Dépôt sauvage d'ordures ménagères

Un courrier de la communauté de communes de la Suisse Normande rappelle que le dépôt sauvage d'ordures ménagères au pied des Points d'Apports Volontaires mis à disposition des administrés est strictement interdit.

I/ Crottes de chien sur les trottoirs

Madame Marie-Thérèse JEANNE informe l'assemblée que de nombreux administrés se plaignent du nombre croissant de crottes de chien sur les trottoirs de la commune. Il est demandé à chaque propriétaire de ramasser les crottes laissées par son animal.

Lundi 13 octobre 2014 à 20h00 - Lundi 8 décembre 2014 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Annexe 1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés	Budget	Réalisé 17/04/2014	Réalisé 12/08/2014	Réalisé 3e trimestre	Réalisé 4e trimestre	Solde
001	Résultat reporté ou anticipé	98 273,57	-	-			98 273,57
0102	P L U						
202	Frais liés à la réal. de doc d'urb.	5 000,00	-	-			5 000,00
0122	Toilettes publiques						
2138	Autres constructions	50 000,00	20 948,01	13 489,79			15 562,20
23131	Immo.corporelles en cours construction	0,00	981,49				-981,49
23132	intégration budgétaire	0,00	-	1 841,84			-1 841,84
0124	Logement ancienne poste						0,00
2132	Immeubles de rapport	5 000,00	-	-			5 000,00
0129	Travaux mairie						
2051	Concessions et droits similaires	2 100,00	2 089,20	-			10,80
0132	Acquisition de matériel divers						0,00
2152	Installations de voirie	10 000,00	-	-			10 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	-	-			20 000,00
2184	Mobilier	3 450,00	1 080,36	1 860,00			509,64
0134	Travaux divers bâtiments com.						
21311	Hôtel de ville	0,00	1 220,35	-			-1 220,35
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	-				10 000,00
0136	Travaux de voirie						0,00
2128	aménagement parking salle des fêtes	0,00	-	4 296,00			-4 296,00
2151	Réseaux de voirie	45 000,00	10 680,00	-			34 320,00
21568	Autre matériel, outillage incendie, défén.	5 000,00	4 974,00	-			26,00
0150	Commerce local						
23131	Immo. Corporelles en cours - construct.	2 000,00	-	2 690,51			-690,51
020	Dépenses imprévues	6 524,00	-	-			6 524,00
041	Opérations patrimoniales						
23132	Immo. Corporelles en cours - construct.	1 842,00	-	-			1 842,00
16	Emprunts et dettes assimilées						
1641	Emprunts en euros	13 904,00	13 903,27	-			0,73
27	Autres immobilisations financières						
276338	Créances sur collectivités publiques	3 000,00	3 000,00	0			0,00
		281 093,57	58 876,68	24 178,14	0,00	0,00	198 038,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés	Budget	Réalisé 17/04/2014	Réalisé 12/08/2014	Réalisé 3e trimestre	Réalisé 4e trimestre	Solde
O122	Toilettes publiques						
1641	Emprunts en euros	35 000,00	-	-			35 000,00
O21	Virement de la section de fonction.	90 794,00	-	-			90 794,00
O40	Opérations d'ordre de transferts						
28031	Frais d'études	4 984,00	-	4 983,74			0,26
O41	Opérations patrimoniales						0,00
2031	Frais d'études	1 842,00	-	1 841,84			0,16
10	Dotations, fonds divers et réserves						
10222	FCTVA	23 000,00	-	25 568,00			-2 568,00
10226	Taxe d'aménagement	750,00	1 814,91	3 011,98			-4 076,89
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	124 723,57	124 723,57	-			0,00
		281 093,57	126 538,48	35 405,56	0,00	0,00	119 149,53